Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N°40/2026
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 25 juin 2026

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 12 octobre 2026

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements- composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la désignation du Président de l'Université PSL, El Mouhoub Mouhoud, par délibération n °48/2024 du 17 décembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le compte rendu de la séance du Conseil du 25 juin 2026 ci-après annexé.

28 voix « pour », *0 voix « contre »,* *6 abstentions,*

Le Président
Professeur El Mouhoub MOUHOUD

Voies et délais de recours :
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

34 membres présents ou représentés sur 41 membres en exercice